

Séance du 16 décembre 2015

Le seize décembre deux mille quinze, vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de Carantilly, dûment convoqués par M. le Maire, se sont rassemblés à la mairie, en séance ordinaire, sous sa présidence.

Date de convocation : 11/12/2015

Date d'affichage : 23/12/2015

Étaient présents : MM BOURGE Pierre, CORON Bruno, DUFORT Erik ; Mmes LEDOUX Malika, PAISANT Nadège ; MM BELLÉE Pascal, BAZIN Denis ; Mmes LEVALLOIS Mireille, GOSSET Cécile, RIVALLANT Stéphanie ; M. ALLIX Gratien ; Mmes LEMERRE Honorine, CANTO Stéphanie ; MM LEPLEY Laurent, BOURGÈS André.

Mme CANTO, nommée conformément à la loi, remplit les fonctions de secrétaire.

M. le Maire demande s'il y avait des remarques sur le compte-rendu de la séance du 16 novembre. Aucune modification n'étant à apporter, il est approuvé à l'unanimité.

I. Utilisation d'un crédit de trésorerie (visa 17/12/2015)

ARTICLE 1 : Monsieur le Maire de CARANTILLY est autorisé à réaliser, auprès de la CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL DE MAINE-ANJOU et BASSE-NORMANDIE, 43 boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt sous forme d'un Crédit de Trésorerie de **70 000 €**, dans l'attente de versements de dotations et de subventions.

Les utilisations pourront se faire par fraction minimum de **10 000 €**. Les remboursements pourront avoir lieu à tout moment.

Le contrat de crédit de trésorerie sera signé pour une durée de **1 an non renouvelable**. Ce concours est assorti de 245 € de frais de dossier qui seront à virer dès la contractualisation.

ARTICLE 2 : Les intérêts seront calculés sur les utilisations au taux indexé sur **Taux indexé sur l'EURIBOR 3 MOIS moyenné 1 mois civil**, augmenté d'une marge de 1,70 %
Ils seront arrêtés à chaque fin de trimestre civil, sur la base des montants effectivement utilisés et des taux en vigueur chaque mois. Ils seront à régler dans le mois suivant.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal de Carantilly s'engage, pendant toute la durée du crédit, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des charges correspondantes.

ARTICLE 4 : Le Conseil Municipal de Carantilly :

- autorise M. le Maire à intervenir au nom de la Commune de Carantilly à la signature du contrat ainsi qu'à sa mise en place.
- donne le cas échéant délégation à Messieurs Bruno CORON et Erik DUFORT ainsi qu'à Mme Malika LEDOUX en leur qualité d'adjoint pour suppléer M. le Maire dans cette formalité.

II. Virement de crédits section d'investissement du budget hôtel restaurant (visa 17/12/2015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits en section d'investissement du budget hôtel restaurant. En effet, la fourniture des extincteurs ainsi que la

signalétique relative à la sécurité sont à imputer sur le chapitre 21 et non sur le chapitre 23.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide du virement de crédits suivant :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2315 : immos en cours installations techniques	1 840.00 €	
D 2135 : inst. générales agencement-aménagement		350.00 €
D 2155 : outillage industriel		1 490.00 €

III. Indemnité de gardiennage de l'église année 2015 (visa 17/12/2015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal que M. et Mme Michel LE MOULEC ouvrent et ferment les portes de l'église tous les jours depuis le départ du prêtre. Afin que ce service rendu soit récompensé, M. le Maire propose de leur octroyer l'indemnité de gardiennage de l'église. Pour 2015, il n'y a pas de revalorisation de prévue, tout comme l'année dernière.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide donc d'accorder à M. et Mme Michel LE MOULEC la somme de 474.22 € pour l'année 2015 (montant maximum alloué à un gardien résidant dans la commune, selon la circulaire du 21 janvier 2013).

IV. Tarif des ventes à l'Agence Postale Communale (visa 17/12/2015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de fixer par délibération les tarifs des ventes en régie pratiqués à l'Agence Postale Communale.

Des modifications ayant été apportées au conditionnement des appâts rats et souris, ainsi que sur les enveloppes, il est donc utile d'en revoir les prix.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les tarifs suivants :

- Appâts rat et souris : 0.50 € les 10 sachets de 50 g ;
- Photocopie A4 noir & blanc : 0.15 € ;
- Photocopie A4 couleur : 0.20 € ;
- Enveloppes PAP : 0.88 € l'unité ; 8.40 € le lot de 10 ; 80 € le lot de 100.

V. Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'année 2014 (visa 17/12/2015)

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'un rapport doit être présenté chaque année sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de l'année précédente.

M. le Maire présente ledit rapport en apportant des compléments d'information : le prix du m3 d'eau reste inchangé, le volume facturé est en légère augmentation bien que le nombre d'habitants desservis soit stable et le rapport annuel du SATÈSE montre que l'eau épurée est de bonne qualité.

Après délibération, et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le rapport relatif à l'année 2014, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif.

VI. Multicommerce

M. le Maire rappelle que le projet de multi-commerce faisait partie des engagements de la dernière campagne des municipales et aussi de ceux de la municipalité précédente.

Les années 2014 et 2015 ont été chargées en travaux mais ils se terminent donc nous devons dès à présent engager des réflexions sur ce projet.

Des projets doivent correspondre à des besoins identifiés par les services (communauté de communes, préfecture, conseil départemental...). Ils sont inscrits dans des contrats avec ces administrations.

La commission urbanisme, travaux et bâtiments communaux s'est réunie le 27 novembre, elle a commencé à travailler sur ce dossier.

Des contacts ont été pris avec une grande société leader dans le milieu du préfabriqué qui a envoyé une proposition de bâtiment, ses caractéristiques et une estimation.

Le projet est présenté au CM. M. le Maire fait un tour de table et demande aux conseillers de bien vouloir se prononcer sur:

- L'accord de se lancer dans cette réalisation. La réponse est oui par 14 voix sur 15.
- Sa conception : en dur ou un préfabriqué comme il est présenté.
- Son lieu d'implantation compte tenu des nombreuses contraintes d'urbanisme (il sera nécessaire de demander des dérogations).

Après discussion, l'ensemble du CM semble d'accord.

M. le Maire donne un aperçu du financement :

Dépenses : coût évalué à 250 000 € HT

Recettes envisageables :

- Communauté de communes : 55 000 €
- Département: 40 000 €
- Réserves parlementaires : 15 000 €
- Autres (programme leader)
- Commune : < 140 000 €

VII. Point financier au 15 décembre

M. le Maire présente un état des crédits réalisés à la date du 15 décembre pour le budget communal et hôtel restaurant. Il reste encore plusieurs factures à régler en fonctionnement comme en investissement. Un point plus détaillé des dépenses d'investissement est ensuite exposé avec les reports de crédits et les priorités pour 2016.

VIII. Affaires diverses

1/ M. le Maire informe le CM qu'une association de musique (cor de chasse) utilise l'église comme lieu de répétition le soir. En vertu des contraintes qui sont imposées à la commune sur la fermeture du lieu de culte et du cimetière la nuit, des contacts seront pris avec l'évêché, la paroisse et l'association pour établir une convention et régulariser la situation juridique.

2/ Communauté de communes de Canisy :

Mme CANTO rend compte de la réunion de commission à laquelle elle a participé : elle rappelle les projets déjà évoqués (le stade de foot de Canisy et la réhabilitation du gymnase) et informe du nouveau projet d'une salle de sports à St Samson.

Les TAP restent à la charge de la CC au moins jusqu'au 1er janvier 2017. Un exercice incendie est à prévoir pendant ces activités.

En ce qui concerne le RAM et autres activités, rien ne change.

Stéphanie RIVALLANT donne sa démission de la commission enseignement de la CC et le poste est attribué à M. Denis BAZIN.

3/ Hôtel restaurant



La commission de sécurité passera le 22 décembre 2015 et l'inauguration est prévue le 6 janvier 2016.

4/ Vœux du maire et de la municipalité : Ils auront lieu le 9 janvier 2016 à 11 heures. La commission fêtes et cérémonies assurera l'organisation matérielle.

5/ M. Dufort informe le CM qu'il a reçu une plainte de M. SAOUL de la Besnardière concernant des nuisances de voisinage. M. le Maire rappelle qu'il s'agit d'affaire privée, que l'intéressé s'adresse à la gendarmerie.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h45.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que ci-dessus.

Le Maire, Pierre BOURGE 	La Secrétaire, Stéphanie CANTO 
Bruno CORON	Cécile GOSSET
Erik DUFORT	Stéphanie RIVALLANT
Malika LEDOUX	Gratien ALLIX
Nadège PAISANT	Honorine LEMERRE
Pascal BELLÉE	Laurent LEPLEY
Denis BAZIN	André BOURGÈS
Mireille LEVALLOIS	